

# COMMUNE DE CALLAC

CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 11 mai 2021

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	05 mai 2021
Date d'affichage :	05 mai 2021
Nbre de conseillers en exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt et un, le onze mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Yves ROLLAND.

### Etaient présents :

Jean-Yves ROLLAND, Sylvie LE GRAËT, Joseph LINTANF, Laure-Line INDERBITZIN, Patrick MORCET, Pascale LE TERTRE, Suzanne LE DÛ, François LE QUEFFRINEC, Patrick LE GUILLOU, Christelle LE BON, Aude TANGUY, Stéphanie LE CUN, Ronan HERVÉ, Sébastien LACHATER, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL et Jean-Pierre TREMEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel LE CALVEZ et Martine TISON.

Procurations : M. Michel LE CALVEZ à M. Jean-Yves ROLLAND  
Mme Martine TISON à Mme Lise BOUILLOT

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme Pascale LE TERTRE.

### **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**

#### I - Délibération autorisant le Maire à participer à une vente aux enchères

M. Le Maire précise qu'il a été validé au budget l'achat d'un camion et de 2 bennes d'occasion pour 30 000 €.

Il s'avère que le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à régulariser sa participation à une enchère.

MM. Morcet et Lintanf commentent les caractéristiques techniques du véhicule proposé et l'intérêt d'un tel achat d'occasion pour les services techniques.

M. Alain Prével remarque que l'état du contrôle technique présente des inquiétudes et relate un mauvais état du véhicule.

Monsieur TREMEL déplore que le Conseil Municipal soit mis sur le fait accompli une fois l'enchère validée.

Mme Bouillot fait remarquer « la corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage du châssis » dans le contrôle technique. Elle regrette un tel achat risqué et précise que la minorité s'opposera à cet achat.

M. Lintanf défie tout élu capable de trouver un tel véhicule d'occasion à ce prix.

#### Préparation et organisation des élections départementales et régionales – information

Il est fait état de l'organisation matérielle et du déroulement des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin. Il est discuté du tableau de permanence des élus.

*Dans le cadre des élections à venir, tous les assesseurs ont vocation à pouvoir être vaccinés (au moins une injection) 15 jours avant le premier tour. L'accès à la vaccination se fait sur la base du volontariat. Mme Inderbitzin et M. Le Guillou sollicitent la vaccination.*

### Questions diverses

*Il est proposé au prochain Conseil Municipal de délibérer sur des prix planchers à proposer aux enchères de la balayeuse et du camion des services techniques.*

Le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

### **I – Délibération autorisant le Maire à participer à une vente aux enchères et acquérir un véhicule utilitaire.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

La Commune a envisagé de faire l'acquisition aux enchères publiques, le 27 avril 2021, d'un véhicule utilitaire benne avec bras à levier (dépose de benne) 130 cv DXI - 3 places - avec benne (3,20X2m) équipé d'un bras de dépose de benne de marque MILTRA type MM3CK type 2750SA. Il s'agit d'un véhicule Renault Maxity, inférieur à 3,5 tonnes, datant de 2011 et affichant 50 000 kilomètres.

Ce véhicule a été proposé aux enchères à partir de 9 000 euros.

Cette acquisition va permettre de répondre aux besoins des services techniques municipaux dans leurs missions quotidiennes et faciliter le travail des équipes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 15 voix « pour » et 4 voix « contre » (Mmes Lise BOUILLOT, Martine TISON et MM. Jean-Pierre TREMEL et Alain PREVEL) :

- de valider la participation de la Commune le 27 avril 2021 à la mise en vente aux enchères publiques de la Ville de Versailles ;
- d'autoriser M. le Maire à soutenir une enchère pour 20 000 euros ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement du véhicule ci-dessus désigné dans la limite de 20 000 euros et des frais annexes dans la limite de 1 000 euros ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.